



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

**AVIS PUBLIC**

**Objet : Cession d'un bien de plus de 10 000 \$ à titre onéreux.**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par Janyse L. Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, que la MRC de Maskinongé a signé, avec Téléphone Milot inc., une convention d'échange de fibres optiques pour la réalisation d'implantation d'un réseau de télécommunications et relier les municipalités à son siège social par ces fibres optiques, et ce, en date du 17 juillet 2012, dont copie a été publiée au Bureau de la publicité des droits, le 18 juillet 2012, sous le numéro 19270843.

Ladite transaction a été autorisée par Monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), en vertu de l'article 282 du chapitre 37 des lois de 2002, en date du 5 juillet 2012.

- La valeur de la contrepartie est fixée à 32 782,00 \$.
- Le présent avis est donné conformément à l'article 6.1 du Code municipal du Québec L.R.Q., c. C-27.1.

**DONNÉ** à Louiseville, ce huitième jour du mois d'août deux mille douze ( 2012-08-08 ).

**Janyse L. Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière**